Douzième Année — N° 586 ★ 10 CENTIMES ★ Vendredi 20 Janvier 1899

La Petite Tunisie

JOURNAL RÉPUBLICAIN INTRANSIGEANT

ABONNEMENTS

	UN AN	SIX MOIS
Tunisie, Constantine et Tripolitaine	10 fr.	6 fr.
France et Algérie	12 »	7 »
Etranger	15 »	8 »

PAYABLES D'AVANCE

Rédacteur en Chef : Em. LACROIX

Tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration doit être adressé au bureau du journal

TUNIS. — 10, Rue Annibal — TUNIS

INSERTIONS

Publicité de la première page, 5 fr. la ligne. — En Echos 2 fr. la lig. — Chronique locale, 1,50 la lig. — Faits divers, 1 fr. la lig. — Réclames en troisième page, 0,80 la lig. — Annonces diverses en 4e page, 0,40 la lig.

PAYABLES D'AVANCE

DÉPART DU PACHA A TROIS QUEUES

Tunis, le 19 Janvier 1899

RUMEURS

Ce n'est un secret pour personne que l'Angleterre nous en veut ; qu'elle cherche toutes les occasions d'entrer en conflit avec nous. Elle n'a pas réussi avec Faschoda d'où le petit corps du commandant Marchand s'est retiré par ordre. Elle cherche autre chose.

Ses doléances se sont portées sur notre occupation de Madagascar.

Si nous l'en croyons, nous porterions atteinte au commerce de ses nationaux ou protégés dans la grande île ; nous aurions même, par l'organe du général Galliéni, invité les habitants à se pourvoir de toutes les marchandises dont ils auraient besoin, de préférence chez les français, que chez les anglais ou chez les indiens.

Cette manifestation a été jugée téméraire par le gouvernement britannique qui considère un pareil encouragement comme un ordre et qui y voit une concurrence que la partie occupante n'aurait pas le droit de faire.

De plus nous aurions transformé subrepticement la forme de gouvernement qui devait être un protectorat dont nous avons fait une annexion brutale et violente.

En outre, nous aurions réservé le cabotage autour de l'île aux seuls bâtiments français, excluant ainsi les indiens qui en avaient précédemment le monopole exclusif.

En ce qui concerne cette dernière question, le général Galliéni a rapporté son arrêté et les choses sont remises au point où elles étaient au paravant, c'est-à-dire que le cabotage est libre ou pour parler plus exactement, est entre les mains des Anglais.

Malgré toutes les concessions que nous avons faites — peut-être même à cause de cela — le Gouvernement de la Reine n'est pas assouvi ni assagi. Il porte, maintenant, ses prétentions sur Terre-Neuve dont il veut seul, la possession et l'exploitation qui nous ont été consenties par le traité d'Utrecht et que nous occupons, depuis lors sans discussion ni contestation.

La Grande-Bretagne a un appétit formidable et après la conquête de l'Egypte, elle aspire à de nouveaux exploits.

On dit qu'il y a dans l'île de Malte 30.000 soldats anglais : qu'une flotte de 16 navires cuirassés y attend des instructions pour se porter vers une destination inconnue ; que cette flotte comprend des navires de 16.000 tonnes avec des canons de 22.

Et on se demande pour qui et contre qui doit se produire cette exhibition d'une force navale sans utilité dans la Méditerranée.

De là la pensée que la Tunisie était destinée à être conquise par Albion qui la jalouse et la convoite, ce qui a jeté dans le pays une certaine appréhension, nous ne disons pas de l'inquiétude.

Attendons avec calme l'orage qui se prépare et faisons-y face de notre mieux.

Nous savons qu'on s'organise, qu'on amène des troupes, qu'on arme et fortifie les points faibles, qu'on installe des batteries...

Nous avons confiance dans la vaillance et l'énergie de l'armée, dans son patriotisme et son courage.

Nous savons que la marine sera à la hauteur de sa formidable tâche et qu'elle brûle de ne pas être inférieure à ses devancières.

Cela nous suffit.

Attendons l'heure.

Le jour où le canon retentira, jeunes et vieux nous serons à la disposition de l'autorité mililitaire.

Contrairement à ce qu'on avait annoncé, le « Courrier d'Orient» qui se publiait quotidiennement au Caire, a volontairement cssé sa publication.

Nous avons regretté cette disparition car M. Clavel qui dirigeait cette feuille y menait le bon combat en revendiquant pour l'Egypte le droit de se gouverner elle-même.

Mais cette disposition n'est peut-être pas définitive, car M. Clavel nous fait espérer qu'il reprendra la lutte en s'adjoignant un rédacteur en chef, car lui-même est obligé de rester à Paris où il prépare un ouvrage sensationnel sur l'Egypte.

De la communication de ce journaliste il résulte que la Presse « est absolument libre », en Egypte, « qu'elle n'est soumise à aucune autorisation, à aucun cautionnement » et qu'elle peut être aussi violente que possible, le gouvernement anglais laissant faire.

Mais ce qui est étonnant, c'est que le Khédive, ses ministres et fonctionnaires, ont pris peur de la campagne faite par le « Courrier », en faveur de la neutralité de l'Egypte, et qu'ils ont prié ce journal de la cesser.

Comme on le voit, c'est en Egypte qu'il faut aller pour trouver la liberté absolue de la presse, à la condition, cependant, de ne pas y attaquer les magistrats, ces Messieurs n'étant pas d'humeur à supporter aucune remontrance.

M. Clavel qui était avocat, a dû donner sa démission pour pouvoir continuer à écrire sans avoir à subir la censure, censure des tribunaux.

Cela prouve que les magistrats sont partout les mêmes privilégiés : autorité sans responsabilité ; pouvoir sans contrepied ; corps fermé à tous les progrès, opposé à toutes les réformes...

C'est égal, nous engageons M. Millet à étudier l'organisation égyptienne qui, malgré des insurrections permanentes, permet de laisser la Presse libre et sans cautionnement.

Pourquoi en Tunisie où il n'y a ni effervescences ni insurrections, n'en serait-il pas de même ?

PEU ÉCOSSAIS

De la *Régence*, et sous ce titre, cet écho :

« Ce n'est pas sans surprise qu'on a « vu les avocats auteurs du *Mémoire* « choisir ou tout au moins accepter « pour lui donner la publicité de la « presse... *la Petite Tunisie*.

« Ce ne fut certes pas un symptôme de conciliation.

« Le plus joyeux de l'aventure, « c'est que l'hospitalité de M. Lacroix ne nous a rappelé que vaguement celle des « higlanders » que « Scribe a immortalisée.

« Non point que le Directeur de « la *Petite Tunisie* ait vendu cette « hospitalité : mais il l'a fait cependant payer assez cher, en qualifiant une œuvre, qu'il approuve « d'ailleurs, de « terne » et de « pommadée.

« Zuze un peu s'il ne l'approuvait « pas » !

Que M. Bonnier-Ortolan pense que la publication du Mémoire dans la *Petite Tunisie* ne fut pas un symptôme de conciliation, il a parfaitement raison. Nous sommes intransigeants avant tout et nous ne pouvons admettre que le condamné à mort dont s'est emparé Deibler pour lui mettre le cou sous le couperet de la guillotine fasse des mamours et des risettes à son bourreau.

M. Millet pour la Tunisie et les avocats, avec son décret supprimant les patentes de protection et laissant créer chaque jour un nouveau Tribunal régional, qui leur enlève des clients, nous fait un peu l'effet de Deibler.

Si M. Millet ne veut pas nous couper le cou, ce qui n'est pas prouvé le moins du monde, il veut tout au moins leur couper les vivres et dans ces conditions on ne saurait être trop intransigeant avec un représentant de notre pays qui n'a, semble-t-il, qu'un rêve, celui de vous détrousser.

Nous ne réfuterons pas l'autre allusion relative à la cherté de notre publicité laissant ce soin-là aux avocats qui nous ont envoyé leur Mémoire et ont bien voulu nous prier d'en dire un mot.

EM. L.

ACCAPAREURS

Il paraît que l'appétit vient en vendant puisque MM. les commissaires-priseurs de Tunis, loin de se contenter du monopole institué en leur faveur pour la vente des meubles par autorité de justice se sont livrés dans la pratique à la vente des valeurs mobilières (*actions et obligations*) qui ne pouvaient être valablement et régulièrement vendues qu'au Vice-Consulat de France, sur cahier des charges dressé et après l'accomplissement de certaines formalités indispensables à la validité de ces ventes.

En effet l'arrêté du 23 juin 1841 qui réglemente la profession de commissaire-priseur, en Algérie n'autorise ces officiers ministériels qu'à vendre des meubles et marchandises « *à l'exception des droits mobiliers* « *incorporels dont la vente s'effectue-* « *ra par le ministère des notaires.*

Or, ici, pour faire échec à la loi on ne vend jamais un fonds de commerce, c'est-à-dire un bien incorporel, on préfère le sacrifier que d'en opérer la vente devant le Vice-Consul de France, faisant fonction de notaire, *seul compétent pour y procéder.*

L'article 11 de l'arrêté precité interdit aux commissaires-priseurs, à peine de destitution, de comprendre dans les ventes des meubles objets mobiliers ou marchandises n'appartenant pas aux personnes saisies.

Cette disposition, comme tant d'autres, n'a jamais été appliquée dans ce pays, ce qui a permis de nuire considérablement au commerce des ébénistes, menuisiers, fabricants et marchands de meubles.

Tout le monde sait qu'il suffit de faire porter des meubles ou des marchandises de n'importe quelle origine ou provenance à la salle des ventes pour que la mise en vente ait lieu sous la direction et surveillance des commissaires-priseurs.

Cette dérogation aux principes a causé bien des ruines au commerce local qui n'a pu lutter contre les commissaires-priseurs devenus commerçants, contrairement à la régle fondamentale de leur institution qui leur interdit tout négoce.

Ils ne vendent pas leurs objets personnels dira-t-on, ils ne les rachètent pas, dont ils ne font pas acte de commerce. Soit, mais ils provoquent la hausse et la baisse d'une marchandise de première nécessité : les meubles, en accaparant la vente de presque tous ceux qui sont employés en Tunisie et ils perçoivent pour cela un salaire de 7 fr. 50 pour cent, sans compter les vacations.

Nous trouvons cette forme de procéder abusive et dangereuse. Aussi, on comprend qu'avec cela ces messieurs se livrent à la recherche, à l'extraction, à la vente des minerais puisqu'il n'est pas défendu de s'enrichir même par le cumul.

Mais nous comprenons moins qu'il ait été question de donner à ces messieurs déjà si bien pourvus et si gracieusement rétribués, le droit de perception des redevances sur le Fondouk-el-Ghalla (marché aux légumes) car il est certain que ni le producteur ni le consommateur ne profiteront de l'innovation.

On ferait bien mieux de chercher le moyen qui permette aux cultivateurs, maraîchers, etc, de vendre les produits qui leur coûtent tant à un prix moins infime et pour cela d'éloigner les accapareurs qui sont la plaie du marché car avec eux le colon ne gagne rien — tout le bénéfice va aux syndicaires — et les ménagères payent toujours trop cher.

C'est dans cette voie qu'il faut aiguiller les recherches et non dans des combinaisons destinées à gorger quelques repus au détriment de la masse.

Échos & Nouvelles

On nous annonce qu'une plainte vient d'être adressée à M. le Garde des Sceaux à propos d'un non-lieu prononcé au profit d'un sieur P...

M. le Ministre serait invité à donner l'ordre au Procureur général de faire appel de cette ordonnance ou tout au moins de faire un pourvoi en annulation dans les termes de l'art. 141 du Code d'Instruction criminelle.

***

Nous appelons l'attention de qui de droit sur les brutalités dont se rendrait coupable envers ses élèves un instituteur de Tunis qui ferait rentrer à coups de poings les arguments dans la tête des enfants confiés à ses soins.

Nous espérons que cet avertisse-

ABSINTHE SUPÉRIEURE PREMIER FILS

E. BOSSY
Agent Général pour la Tunisie
Entrepôt : Rue d'Espagne, Tunis

ment suffira pour faire abandonner ce mode d'instruction barbare.

***

On se rappelle le trop fameux gendre de l'ancien Bey, Mohamed Es Sadok, général de division, qui a été condamné à 3 mois d'emprisonnement pour escroquerie au préjudice de M. Crété, puis à 3 mois de la même peine — avec confusion — pour escroquerie au préjudice de M. G...

Cet honnête Z... passera encore en correctionnelle le 28 de ce mois pour y répondre, sur la plainte de M. P... du même délit que les précédents.

Et la liste n'est pas close !

***

L'autre jour, deux messieurs assis à une table de café de l'avenue de France, tout en devisant, buvaient avec une satisfaction non dissimulée un Premier fils, lorsque tout à coup vint à passer, l'air grave et le port majestueux, un homme dont les boutonnières du pardessus, de la jaquette et peut-être du gilet étaient ornées de décorations différentes.

— Quel est donc ce Monsieur qui passe, demande l'un de ces messieurs à son compagnon ?

— C'est un tel, répond le second.

— Comment ! C'est X..., le faussaire dont la place était toute marquée au bagne si nous n'avions eu la faiblesse... et qui se pavane aussi insolemment, des rubans de toutes les couleurs de l'arc-en-ciel aux boutonnières ?

Il faut vraiment posséder une dose de toupet et avoir le sens atrophié pour rester à Tunis.

— Mais le plus joli de l'histoire, répond l'autre, c'est qu'il est en passe de devenir un gros fonctionnaire...

Tête du premier qui trouve que décidément la Tunisie n'est pas un pays comme les autres, puisque les faussaires rentrent dans l'administration pendant que les honnêtes gens comme le commandant Catroux, si unanimement regretté par toutes les colonies, sont obligés d'en sortir.

***

Nous apprenons que l'on continue toujours, dans les greffes, à percevoir le droit illégal d'enrôlement de 2 fr. 70 centimes.

Nous engageons les intéressés à se grouper et à faire une plainte sur laquelle M. qui de droit se prononcera sans doute.

***

Il paraît qu'un incident aurait eu lieu l'autre jour dans la rue Zarkoun entre le Président de la Chambre de Commerce Italienne, M. Moreno et Mme X...

Ce président aurait lancé quelquelques épithètes malsonnantes à la tête de cette dame qui serait allée incontinent déposer une plainte entre les mains du Commissaire de police du quartier.

Nous nous demandons quels sont les motifs qui ont bien pn pousser M. Moreno, un homme considérable dans la Colonie italienne, à se laisser aller jusqu'à s'oublier au point de s'en prendre à une femme qui passe dans la rue.

N'y aurait-il pas sous roche quelque histoire dont les tribunaux auront peut-être à s'occuper ?

***

Les diabétiques n'ont pas encore trouvé la guérison, mais M. le docteur Toutain préconise de bons résultats des extraits testiculaires pancréatiques et hépatiques.

Il ne dit pas comme on les prend. C'est une lacune que peuvent peut-être combler MM. les médecins locaux que devraient bien rédiger une formule.

Ce remède a au moins le mérite de la nouveauté.

C'est un peu l'élexir de longue vie de Brown-Sequard.

***

Nous croyons savoir qu'une très grosse affaire criminelle qui a fait l'objet d'un non-lieu de M. le Juge d'Instruction va être évoqué par la Cour d'appel, en vertu des articles 281 et 235 du Code d'Instruction criminelle.

Nous tiendrons nos lecteurs au courant de cette procédure qui dévoilera les agissements coupables de certaines personnes bien connues du public.

LE DÉPART DU PACHA A TROIS QUEUES

Nous n'avons pas besoin de le désigner plus explicitement, tout le monde comprendra de qui nous voulons parler.

Il part à la fin du mois pour « affaires très urgentes et très importantes », son absence, dit-il, sera de deux mois.

Les mauvaises langues — il y en a partout — prétendent que son départ est définitif.

Qui croire ?

Nous n'avons aucun «tuyau» et ne savons s'il reviendra à Pâques, à la Trinité ou jamais.

Nous bénirions le Ministère de le laisser à son poste, son œuvre de ruine n'étant pas achevée. Il lui faut au moins un an ou deux encore pour cela, après il pourra partir gai, content et le cœur à l'aise, comme dtt la chanson : « En r'venant de la revue ».

Le Ministère nous écoutera-t-il ?

Le péril

M. d'Estournelles, dans la *Revue de Paris*, a trouvé que si nos colonies ne prospéraient pas, c'est parce qu'elles participaient du régime parlementaire.

Si l'Inde, l'Algérie, la Guadeloupe, la Martinique, etc., n'avaient pas de représentants au Parlement, on verrait l'aisance et la richesse affluer dans ces contrées.

Bizarre conception d'un publiciste en quête de renommée.

Alors que les évènements qui se succèdent démontrent avec une force irrésistible qu'il ne faut pas laisser à personne un pouvoir omnipotent, c'est le moment que choisit ce revuiste pour proclamer qu'il ne faut aux colonies ni députés, ni sénateurs, ni représentants.

Et pourqnoi les colonies seraient-elles privées d'une représentation nationale ?

Ne sont-elles pas le prolongement de la terre française ?

Pourquoi les colons, ces excellents français, qui quittent le pays natal pour propager les idées françaises et accroître notre domaine colonial seraient-ils exclus de la nation française ?

A toutes ces questions il est difficile de répondre quelque chose de sensé.

On ne voit pas, en effet, que si Marseille, par exemple, a besoin d'être représentée dans la Métropole, Alger ne pourrait pas l'être.

Question de distance. Vision d'optique, sans doute, mais vision d'illuminé ou d'illusionné !

Et pour prétexte à son argumentation, M. d'Estournelles, trouve qu'un gouverneur sans contrôle et sans responsabilité, gère mieux que que tout autre les intérêts dont il a charge, delà à citer la Tunisie, il n'y avait qu'un pas, et il a été franchi.

Oui, il paraît que la Tunisie est *prospère* et elle meurt d'inanition, elle succombe sous les charges.

Et précisément, les causes de ce marasme du commerce sont, pour nous, dans le *pouvoir sans contrôle* dont jouissent nos Résidents, et il n'y a qu'eux qui en jouissent.

Ils n'ont à s'inquiéter ni du budget qui n'est pas vérifié, établi, surveillé par des personnages qualifiés et autorisés pour cela.

Ils n'ont qu'à y puiser sans rendre des comptes et lorsqu'il est épuisé il suffit d'établir un impôt nouveau pour le remplir.

C'est comme cela que tout se passe en Tunisie.

Les théories de M. d'Estournelles ont peu de chances d'être accueillies.

Les réclamations, les revendications, les protestations de la Tunisie contre le régime qu'elle subit finiront par être entendues par des gens de bonne foi.

Et ce n'est pas au moment où le gaspillage a ruiné ce pays qu'il est séant de le montrer comme exemple aux autres.

Dans la *Politique Coloniale*, M. E. Bonhoure, dans un remarquable article, fait bonne justice de ces théories subversives.

Il ne faut pas de vice-roi, ni de personnages équivalent qui entretienne une Cour, des fonctionnaires des adulateurs, mais il faut, au contraire, à une colonie des encouragements, des conseils, de l'argent, une administration sage et prévoyante, toutes choses qui sont incompatibles avec l'autoritarisme qui préside aux destinées de la Tunisie et aux lois draconniennes qui y sont édictées par décrets.

M. d'Estournelles ne sait donc pas que même la liberté de la presse n'existe pas en Tunisie pour empêcher le public, nous tous, de protester contre les agissements résidentiels.

Il ne sait donc pas qu'il faut à tout français ou européen qui veut créer un organe politique, déposer, au préalable, au Trésor, un cautionnement de 6.000 francs.

Il ne sait donc pas que même ce cautionnement deposé, la condamnation prononcée par le Tribunal de Tunis, doit-être exécutée nonobstant opposition ou appel, malgré le cautionnement versé ?

Il ne sait donc pas que tous les Français de 18 à 55 ans sont sujets à la corvée dans la Régence — ce qui est inacceptable à l'étranger — alors que le pacte fondamental, la charte, la constitution Tunisienne dit formellement que les européens ne seront jamais soumis à aucune corvée ?

Si M. d'Estournelles ne sait pas tout cela, il a une excuse celle de la bonne foi, que nous lui accordons.

Si, au contraire, il sait de quelle façon nous sommes dirigés, gouvernés, molestés, il est impardonnable de préconiser un pareil systéme pour toutes les Colonies.

Et la Tunisie, nous pouvons l'en assurer, voudrait bien ne pas être l'exemple qu'il donne à suivre.

A l'encontre de son programme nous sommes d'avis qu'il faut partout des agents responsables, que les finances doivent-être l'objet d'une surveillance spéciale, que pas un centime ne puisse être dépensé sans autorisation, qu'aucune somme ne puisse être distraite de sa destination ; et que tout cela ne peut se faire que par un contrôle incessant, les contrôleurs devant nécessairement être libres, indépendants, ni agents ni fonctisnnaires.

Alors, mais seulement alors, ce pays pourra se relever, continuer à créer son outiliage économique, augmenter ses relations, ses debouchés, son commerce, son industrie... et reprendre le cours interrompu de ses destinées, par des gaspillages insensés et des prodigalités coupables.

La Régence *veut bien nous apprendre que le Tribunal rabbinique n'est pas enterré avant d'avoir fonctionné.*

Nous nous doutions tellement de l'exactitude du renseignement qui nous avait été donné comme absolument sûr, que nous avions formulé d'expresses réserves.

Quand M. Millet a décidé qu'une chose sera — fut-elle la plus exécrable et contraire aux intérêts dont il a charge — la chose est.

Il n'écoute aucun conseil, aucun avis et ne veut agir qu'à sa guise.

Autrefois, nous avions pensé qu'on lui avait adjoint M. Revoil comme tuteur ; nous nous apercevons aujourd'hui qu'un seul tuteur est insuffisant, aussi nous demandons en conséquence, qu'on lui en donne deux pour lui éviterles gaffes sans nombre qu'il commet journellement.

UNE LEÇON MÉRITÉE

Le Gouvernement Tunisien — lire M. Millet, sans doute — vient de faire publier par l'Agence Havas, dans les journaux de la Métropole, une note qui contient à l'adresse des colons une leçon dont ils feront bien de faire leur profit sur l'emploi exagéré qu'ils font de la main-d'œuvre étrangère.

Il y a beau temps que nous l'avons dit et nous sommes heureux de voir le Résident Millet entrer dans nos vues.

Nous ne disons pas aux colons de n'employer en aucune façon la la main-d'œuvre étrangére. Mais qu'ils prennent certaines précautions élémentaires, du reste, le récent règlement sur les permis de séjour que nous devons à l'honorable M. Léal, nous purgera un peu de cette lie sicilienne qui débarque souvent en Tunisie avec l'espérance d'y faire un bon coup.

D'autre part, les administrations tolèrent trop aux entrepreneurs l'emploi de la main-d'œuvre étrangère, peut-être ne peut-on faire différemment, mais il appartient au Gouvernement de surveiller un peu l'embauchage des ouvriers occupés dans les chantiers ouverts pour son compte :

Voici la note de l'Agence Havas :

Les articles parus dans certains journaux tendent à faire croire que l'insécurité régne en Tunisie et alarment les colons. Ces appréciations sont fort exagérées.

La population est très paisible, et rares sont les attentats commis, sauf quelques vols de bestiaux généralement accomplis non par des indigènes, mais par des ouvriers étrangers que les colons engagent souvent à la légère.

Ainsi, l'Italien qui assassina M. Mouchez parce qu'il avait été renvoyé était déjà embauché à la propriété Schuiggui, où des individus ont tiré, lundi dernier, des coups de feu sur l'habitation du gérant.

Ce dernier attentat, dont les auteurs sont inconnus, ce qui prouve l'entente parmi les ouvriers, n'aurait probablement pas pu se produire si l'on était plus difficile dans le recrutement du personnel.

Il est impossible, pour l'administration de placer des gendarmes dans chaque propriété et d'empêcher les propriétaires d'embaucher les ouvriers qui le demandent.

Des deux récents attentats commis ces derniers temps, l'assassinat de M. Mouchez est un crime épouvantable qu'aucune police ne peut réprimer, le second, l'attaque de la diligence de Sfax, parait, d'après l'instruction, peu sérieux.

Au dernier moment la deuxième note suivante a été publiée :

Le bruit d'un nouvel attentat contre un colon a couru hier matin à Tunis. Il n'en était rien heureusement ; il s'agissait tout simplement d'une rixe. Un marocain congédié par les colons Loyer et Bellamy à la ferme des Mogods voulait emmener des bestiaux paissant sur un terrain contesté. Une bagarre s'ensuivit ; M. Bellamy voulut intervenir et reçut un coup de matraque sur la tête.

LA MISSION POUBLON

Le premier fascicule de la brochure contenant le rapport de M. Poublon contient des choses intéressantes et dont nous devrions faire notre profit.

Il résulte de ce document que dans les pays du Nord parcourus par l'ancien Président de la Chambre de Commerce de Tunis nous nous sommes laissés distancer par les voyageurs des autres nations.

Partout ces contrées ont été envahies par des syndicats où se trouvent la plupart des produits des pays d'où ils émanent, syndicats où sont centralisés toutes les marchandises, où on peut voir, visiter, goûter, apprécier, où l'acheteur reçoit toutes les explications désirables et renseignements utiles.

Ces maisons étant sur place, finissent par être connues, appréciées, et si ceux qui les tiennent sont gens sérieux, actifs, intelligents, elles finissent nécessairement par s'imposer, surtout si les marchandises vendues sont de bonne qualité, loyale et marchande.

Il faudrait donc que nous agissions de même pour regagner la place que nous avons perdue, que nous nous fassions connaître du public par une communion continuelle avec lui, seule façon sûre d'entrer en relations et de les conserver.

Mais pour arriver à ce résultat il y a des démarches à tenter, des dépenses à faire, et, malheureusement, notre commerce, livré à lui-même, ne semble pas en état d'y satisfaire.

Ce voyage d'études, de recherches, nous a fait connaître le mal et le remède: le mal, c'est notre indifférence, le remède serait dans l'activité, le groupement de négociants, l'installation et la vente concurremment avec les maisons rivales installées à l'étranger.

M. Poublon a notamment signalé un fait bizarre auquel on ne trouve guère d'explication, c'est que les lièges de Tunisie et d'Algérie à destination de la Suède, de la Norvége, de la Russie, passent par le Portugal pour y subir une « préparation indispensable ».

Le rapport ne dit pas ce que c'est que ce travail préalable, avant la livraison aux pays destinataires.

Mais les producteurs devraient chercher à s'édifier sur ce point, car, dans leur intérêt il serait bon qu'ils essayassent de faire eux-mêmes la préparation demandée par les acheteurs du Nord, de la sorte ils enverraient leurs lièges directement en bénéficiant du coût de ce travail de préparation ou de mise en état.

Un peu d'entente entre les commerçants et les forestiers, à ce sujet, serait nécessaire, les uns et les autres sont intéressés à trouver des debouchés pour leurs produits.

L'Etat, lui aussi, a un intérêt puissant à aider, à favoriser de pareilles entreprises ; il devrait donc par des subventions, des allocations, contribuer au succès des entreprises privées sérieusement constituées.

C'est dans cet ordre d'idées qu'il faut s'engager.

Il faut que commerçants et agriculteurs secouent la léthargie dont ils sont atteints, dans leur intérêt particulier et dans celui plus général de l'agriculture et du commerce français.

Nous faisons des vœux pour leur réussite.

Il est à peine besoin de dire que les colonnes de ce journal sont à leur disposition pour toutes convocations, réclames, communications, etc.

S'agissant de l'intérêt général il n'y a ni à discuter ni à marchander il faut agir. Le temps perdu ne se retrouve pas.

Chronique locale et régionale

COURSES DE TUNIS

Première réunion de 1899. — Dimanche 5 février, Première course, Course plate, à réclamer 300 francs au premier, le second double son entrée.

Deuxième course, Courses de haies pour hacks et huntrrs montés par des gentlemen, 300 francs au premier, le second double son entrée.

Troisième course, Course plate

PELLET & AZERM 3, Place de la Résidence TUNIS — **QUINCAILLERIE.** Articles de Ménage, de Chauffage d'Eclairage, outillage d'Agriculture, fers, métaux, etc.

pour hacks et hunters, montés par des gentlemen, 500 francs au premier, le second double son entrée.

Quatrième course, Courses de haies, à réclamer 300 francs au premier, le second double son entrée.

Cinquième course, Courses pour indigènes, 100 francs au premier, 50 france au second, 25 francs au troisième.

LES QUÊTES

On sait que leur suppression a amené la chute, la ruine, pourrions nous dire des cafés-concerts.

Nous ne voyons pas pourquoi, en présence des recriminations du public et des impressarii, on ne les rétablirait pas; en réglementant la façon dont ces quêtes seraient faites, en prelevant, au besoin, un petit droit pour les pauvres, on donnerait satisfaction à tout le monde et on ferait une bonne œuvre puisque les malheureux y trouveraient à glaner quelques sous.

Allons Monsieur qui de droit un bon mouvement !

BÉJA

On se plaint beaucoup de ce qu'il n'y ait pas un médecin *compétent* à Béja dont l'importance s'accroît tous les jours, par médecin compétent nous attendons *un praticien exercé* et non *un diplômé seulement.*

Les malades de cette localité sont obligés de se faire traiter par correspondance, par des médecins de Tunis.

C'est là un mode de procéder très long, très onéreux, très dangereux car si les symptomes décrits sur la marche du mal par l'entourage des malades sont mal présentés, incomplets, l'ordonnance du médecin s'en ressentira et l'inefficacité du traitement sera une cause d'aggravation de la maladie.

Il faut songer à porter reméde à cette situation particulièrement délicate et dangereuse.

Nous y reviendrons, si on ne défère pas à notre vœu.

SOUK-EL-ARBA

M. le curé de Souk-el-Arba, nous écrit notre corespondant, vient de se signaler par un nouvel exploit.

L'autre jour après avoir fait punir un soldat qui assistait à une messe il a failli se colleter en pleine église avec divers italiens dont la présence dans l'église l'offusquait sans doute.

Ce bon abbé était dans une colère telle que toutes les dames présentes s'enfuirent épouvantées.

AUX SOURDS. — Une dame riche, qui a été guérie de sa surdité et de bourdonnements d'oreille par les Tympans artificiels de L'INSTITUT, a remis à son institut la somme de 25,000 francs afin que toutes les personnes sourdes qui n'ont pas les moyens de se procurer les Tympans puissent les avoir gratuitement. S'adresser à L'INSTITUT, "LONGCOTT," GUNNERSBURY. LONDRES, W.

Spectacles et Concerts

COURSES AU VÉLODROME

Le Comité d'hivernage de Tunis vient d'accorder son patronage à une grande réunion de courses internationales qui se prépare pour dimanche prochain au vélodrome du Belvedère. Deux mots sur cette réunion qui promet d'optenir un succès sans précédent étant donné la valeur des coureurs qui y participeront ont et promis, en effet, leur concours : l'Américain Banker, champion du Monde 1898-99 ; Tommaselli champion d'Italie 1897-98-99 ; Grogna le meilleur de Belgique ; Coquelle l'excellent coureur parisien ; Rigollet de Guelma ; Chavannes et les frères Mostacci de Tunis, etc.

Le programme fort bien compris offre comme épreuves particulièrement intérressantes : 1· le grand prix de Tunis avec un prix de 500 francs ; 2· une course tunisienne, 3· un grand handicap international, 4· une cousse de tandems.

Prix dee places : Tribune 3 fr., gradins, 2 fr., pourtour, 1 fr.

CONCERT MONTE-CARLO

ANCIEN CHAPITRE

MM. Sirand et Sabatier les nouveaux directeurs ont enfin relevé le prestige de cet établissement et en ont fait le rendez-vous de toute la bonne société.

Artistes de premier ordre. — Confortable irréprochable et consommations des meilleures marques telles sont les qualités réunies dans ce coquet concert qui regorge de monde tous les soirs.

Entrée libre.

Restaurant à la carte et à prix fixe Déjeuners 2 fr.; Diners 2 fr.50

Ouvert toute la nuit.

Brasserie du Phénix. — MACHERET, propriètaire. — Restaurant à toutes heures. — Salon au premier. — Bière brune et blonde supérieure. — Expéditions dans l'intérieur.

GRAND HOTEL et Restaurant du Casino d'Hammam-el-Lif, *ouvert toute l'année.*

Cabinet de M. ODDO, médecin-dentiste. — Rue des Tanneurs.— Prix modérés.

M. H. LE FRANÇOIS informe le public qu'il ne reconnaîtra aucunes dettes ni encaissements qui pourraient être faits par son fils.

MAGNIFIQUE AFFAIRE

Entre Radès et Hamam-Lif les terrains bordant la plage, entre celle-ci et la voie ferrée, sont à vendre.

Ces terrains allotis par leur propriétaire du nº 1 au nº 162.

Les lots sont desservis par des rues, des avenues, des places de 2.000 métres carrés environ.

Ces lots ont des contenances variables de 6 à 1.200 mètres environ.

Le prix de chaque lot varie de 0 fr. 30 à 0 fr. 65 centimes le mètre carré.

Le terrain est immatriculé.

Chaque adjudicataire d'un lot devra se clore.

Pour faciliter les acheteurs le propriétaire n'exigera que la moitié comptant.

Une halte sera faite incessamment sur le chemin de fer, de façon à éviter aux locataires le trajet à accomplir depuis la gare de Radès.

S'adresser pour traiter, avenue de France, 22, à M. Levisse ou à M. Piaujard.

Musique, Pianos. Instruments

M. DURAZZANO

rue Amilcar

Vente, Echange, Location de Pianos

Accord et Réparation

Représentant des maisons Pleyel, Wolff et Cie, et A. Bord. Seul dépositaire de la maison Boisselot.

100 *Pianos pour Locations* **100**

N.-B. -- Sur les prix de chaque fabricant, la maison Durazzano fait les mêmes réductions que les fabriques.

Tous les pianos sont garantis

36 Mois de Crédit

Au CORSET D'OR. — Madame BOSSY, 16, rue d'Espagne, Tunis. *Prix modérés.*

HYGIÈNE DE LA TOILETTE

Les qualités désinfectantes, microbiciles cicatrisantes qui ont valu au **Coaltar Saponiné Le Beuf** son admission dans les hôpitaux de la ville de Paris, le rendent très précieux pour les soins sanitaires du corps, lotions, lavages des nourissons, soins de la bouche qu'il purifie, des cheveux qu'il débarrasse des pellicules, etc.

Le flacon 2 francs, les 6 flacons 10 francs, dans toutes es pharmacies.

Se défier des contrefaçons

Dépôt : Pharmacie NÉE

RESTAURANT ET CAFÉ

DES NÉGOCIANTS

TUNIS, RUE AMILCAR, N· 9, TUNIS

Cet établissement se recommande par son grand confortable et les soins empressés qu'y trouve la clientèle. Le repas soir et matin à 1 fr. 25 ; au cache, par 10 à 1 franc.

Cuisine de choix. Plrtsabondants et variés

Imprimerie Spéciale de la PETITE TUNISIE
10, rue Annibal, Tunis

Le Gérant : EM. LACROIX

Quinquina VINCENT

(Marque déposée)

Vente des vins de l'Archevêché de Carthage

Gros et détail

Expéditions par caisses et par fûts dans tous les pays

On expédie par colis-postaux dans toute la France du Vin Muscat de l'Archevêché de Carthage.

S'adresser à M. H. VINCENT, négociant en vins, 7, rue du Soudan, près de la Care française — TUNIS

APÉRITIFS, COGNACS & LIQUEURS

-CUSENIER-

" PREMIÈRE MARQUE DU MONDE "

POUDRE DE RIZ

ADHÉRENTE, INVISIBLE
PARFUM EXQUIS

LA MADONE

VENTE EN GROS :
HUBERT, Parfumeur, à BORDEAUX

DÉPOT dans toutes les bonnes Parfumeries, à PARIS, 26, Rue d'Enghien.

Dépôt pour la Tunisie, Tripoli et Malte, M. Avice à Tunis.

ASPHALTES

La Maison C. DUMERGUE ET SES FILS a l'honneur d'informer MM. les Ingénieurs, Architectes, Entrepreneurs et Propriétaires, qu'elle est dépositaire des produits de la SOCIÉTÉ CIVILE DE BITUMES ET D'ASPHALTE DU CENTRE et qu'elle se charge de l'application de ses produits dans toute la Régence.

Djibouti

A vendre, pour cause de santé, à Djibouti, un établissement tout monté : Café-restaurant. Dépôt de glace. Vente de cotonnades. Fabrique de liqueurs et boissons. Seule cantine sur la ligne du Harrar. Vente d'orge, de paille et de fourrage. Dépôt de la bière du Phénix. Dépôt de sucre des raffineries d'Egypte ; peaux de moutons, de chèvres, etc.

La vente comprend le matériel, les ustensiles, l'outillage, le mobilier, les marchandises, essences liqueurs, etc., et, en outre, une maison démontable avec vérandah, deux magasins, quatre chambres meublées, une cuisine et dépendances, salles de douche, etc.

On GARANTIT 2.000 fr. de bénéfices par mois. Le vendeur resterait un mois avec l'acheteur QUI PEUT PRENDRE A L'ESSAI.

Prix 20.000 fr. S'adresser au bureau du journal.

Le meilleur apéritif est le quinquina des *PRINCES*. Le demander partout. Dépôt : 28, rue du Portugal.

RAYMOND VALENSI

Ingénieur-Architecte

22, rue de Russie, 22

Immeubles de rentes -- Construction industrielle et rurale -- Arrosage -- Distribution d'eau, etc., etc.

Plans, Projets, affaires à forfait

Madame Marius PERRIER

ROBES

47, rue Al-Djazira, porte B, Tunis

Vins et Comestibles

GROS — G. MARRILLIÉ — DÉTAIL

Passage de Bénévent

TUNIS

Vin rouge à la bouteille à 0f,30 le litre.

Livraison à domicile par paniers de 12

COMESTIBLES FINS

VINS FINS, CHAMPAGNE, LIQUEURS DE MARQUE, ETC..

FEUX D'ARTIFICE

en tous genres

J.PAONESSA, artificier

Fournisseur de S. A. le Bey et de la ville de Tunis

Prix défiant toute concurrence

22, avenue de la Marine, Tunis

Entreprise de fêtes publiques et privées ; vente et locations d'articles d'illumination, pétards, serpentins, soleils, etc.; figures allégoriques sur commande.

ABSINTHE BERGER

Extra supérieure, distillation lente au bain marie, coloration végétale aux herbages du Jura, garantie d'une innocuité parfaite.

Fion frères, agents généraux, Tunis.

CAVES DE MOGHRANE

Avenue de Paris, 10, TUNIS

VINS EN GROS ET AU DÉTAIL

à 0 fr. 25 le litre.

On porte à domicile par bonbonnes.

Eau-de-vie de vin,
Eau-de-vie de marc., Liqueurs fines
Vin de Chianti, Champagne.

PAVILLON de FLEURS

PASSAGE DE TUNIS

Mme A. MEYER

Bouquets et corbeilles pour fêtes et noces, bonbonnières et corsages pour soirées et bals. Couronnes mortuaires en fleurs fraîches. Continuellement grand choix de papiers, bouquets, paniers a fleurs et articles de fantaisie garnis ou non pour cadeaux.

Travail soigné.

Plantes, pots de fleurs et fleurs coupées.

Se recommande pour son bon goût.

Paraitra incessamment

GUIDE ANNUAIRE TUNISIEN

fondé en 1890

par HENRI LE FRANÇOIS

Prix : 6 f. 50 ; en souscription 5f. 50

Cet ouvrage de près de huit cents pages contiendra parmi les nombreux renseignements de toutes sortes le tarif complet des Douanes.

Un plan inédit en couleurs de grand format sera donné *gratuitement* à tout acheteur ou souscipteur.

Fonds de modes à céder pour cause de départ. — Bonne clientèle. — Prix démandé : 500 francs comptant. S'ad. au bureau du journal.

A VENDRE ou à louer à Maxula-Radès, belle villa avec jardin, remise, écurie. S'ad. Villa Jeanne Marguertie.

Cabinet de Consultations Juridiques

55, Rue Al-Djazira, 55

A. MARÉCHAL, Directeur

ancien principal clerc d'avoué et d'avocat défenseur

Rédaction de memoires et conclusions. Contrats et actes de procédure.— Représentation en Justice. — Direction de tous — procès. Immatriculations. Bornage. Arbitrage.

TUNIS-HOTEL

12, rue d'Italie, 12

Em. GIRAUD, propriétaire

GRANDE RESTAURANT DE 1er ORDRE

Service à la carte et à prix fixe

Salons pour Familles

Spécialité de Conserves de Gibiers et de Fruits

MÉDAILLE OR ET ARGENT

AGENCE PAYAN

TUNIS. — Rue Es-Sadikia, 12.

Transit international. Service de groupage et réexpéditions pour tous pays. Opérations de douane. Cammionnage. Déménagement, Emballage de mobilier. Service des bagages aux arrivées et départs des paquebots.

Gde Blanchisserie de la Résidence

41 et 43, rue Sidi-bou-Mendil — TUNIS

Maison de confiance — la plus ancienne de Tunis

Mme J. MIET, propriétaire

LAVAGE, REPASSAGE, GLAÇAGE, RACCOMMODAGE, TEINTURE et DÉGRAISSAGE

Le linge est pris et rendu à domicile

La Maison est également dépositaire du SAVON marque " Le Chapeau " Cristaux Soude " Phénix " et Epingles pour repasseuses

GROS ET DÉTAIL — PRIX MODÉRÉS

Société des Sables de l'oued Miliane de Klédia

La nouvelle société des sables de l'oued Miliane dite de Klédia a l'honneur d'informer MM. les propriétaires, architectes, entrepreneurs, etc., qu'elle tient à leur disposition, à la gare française, du sable de l'oued Miliane La société se charge de livrer toutes les quantités qui lui seront demandées.

Grand Café Clément

ANCIEN CAFÉ DE L'UNIVERS

Places de la Bourse et de la Porte de France

TARIF des CONSOMMATIONS :

Apéritifs	0 fr. 25	Café au lait	0 fr. 30
Liqueurs de marque	0 fr. 40	Café	0 fr. 25
Kinas de toutes sortes	0 fr. 30		

BIERE PHÉNIX — Le bock, 0 fr. 20

Dépôt pour la Tunisie, Tripoli et Malte, M. AVICE, place du Tribunal TUNIS

THE PETROLEUM Cy — **Société des Pétroles Russes**

Batum-Tunis-Malte — *Bureaux, 21, rue d'Italie : Entrepôt, rue de Besançon, 25, TUNIS*

DRAPERIES ET NOUVEAUTÉS

TAIEB & HAIAT Marchands-Tailleurs

16, Avenue de France, 16, TUNIS

Grand choix de Costumes, Pardessus pour enfants et jeunes gens
chemises, caleçons, mouchoirs, parapluies, cravates, etc.

Demandez dans tous les cafés

LE CUR KINA

APÉRITIF INCOMPARABLE
et
LE CURAÇAO GALLAND

Agent général pour la Tunisie de la Maison Galland :
LÉON SOLET, 16, Avenue de Carthage, Tunis

INSTALLATION COMPLÈTE

Cafés, Hôtels, Cercles

COMPTOIRS en ÉTAIN

Grandes facilités de payement
FERRANDIER, Marseille

Agent général pour la Tunisie, LÉON SOLET, 16, avenue de Carthage, Tunis.

AVIS AUX MÉNAGÈRES

Exigez la marque du CLOCHER chez vos fournisseurs et vous aurez le meilleur SAVON qui ne brulera jamais les mains.

Seul agent pour la Tunisie : LÉON SOLET, 16, avenue de Carthage.

EPICERIE & COMESTIBLES

DÉTAIL — **DOURA FRÈRES** — GROS
25-27, rue des Glacières — TUNIS

DENRÉES COLONIALES, LÉGUMES SECS, CONSERVES ALIMENTAIRES

Semoules et farines — Pommes de terre
Liqueurs ordinaires et de premières marques

Demandez partout

LE KINA-BELLOT

ABSINTHE ET AMER CONILH

BELLOT, Distillateur à Tunis

Dépôt général des eaux minérales de VICHY
des liqueurs fines de la maison LAVAINE & Cie et du Champagne MONTEBELLO

SOCIÉTÉ FRANÇAISE

TUNIS — 17, rue d'Espagne, 17 — TUNIS

CHALLANT, JEANNOT & Cie

SPÉCIALITE DE CAFÉS GRILLÉS

Thés et Chocolats de premiers choix

A. GAUVAIN

Dépositaire des produits de la
Maison SAINT Frères
7, rue Amilcar, 7 — TUNIS

Toiles à voiles et galvanisées — tentes et tapis — rideaux — toiles et sacs — moquettes — chemises — gilets de chasse — espadrilles — sangles, septain — cordages et ficelles.

BANQUE DE TUNISIE

SOCIÉTÉ ANONYME. — Capital 8.000.000
Siège Social à TUNIS
OPÉRATION DE LA SOCIÉTÉ

Encaissements et Recouvrements — Avances sur prêts, sur la marchandise et sur hypothèques immobilières ou maritimes — Dépôt à vue et à échéances fixes — Garde de titres. Payement et escompte de coupons. Reports — Ordres de bourse au comptant et à terme sur tous les marchés européens — Emission de chèques et lettres de crédit sur tous pays.

Souscriptions - Emissions

Domaine de Potinville

P. POTIN, propriétaire

CHAUX

hydraulique

ET CIMENTS

DEPOT : rue du Portugal

Chaux hydraulique, 14 fr. 60 la tonne.

Chaux éminemment hydraulique, 21 fr. 60 la tonne.

Ciment de Grappiers (prise lente) 40 fr. la tonne.

BOIS DE CHAUFFAGE

Charbon de bois, Houille et Briquettes

B. RICHARD, **A. MILITTE**
SUCCESSEUR

Bureaux : place de la gare française ; Magasins : rue du Maroc, ancien fondouk au charbon, TUNIS

LA

Garantie Fédérale

Société d'Assurances mutuelles à cotisations fixes contre la
MORTALITÉ DU BÉTAIL
et des Chevaux

38. — Rue des Bourdonnais, PARIS.

La plus importante société d'Assurances contre la mortalité des animaux.

Pour demandes d'Agences, s'adresser à la Direction Générale à Paris ou à M. BAILLY, médecin-vétérinaire, Directeur pour la Tunisie.

Bureaux, 13, rue d'Allemagne.

Compagnie Algerienne

SOCIÉTÉ ANONYME

ap.15.000.000 entièrement versés

Comptoir de Tunis
Avenue de France

Escompte — recouvrements — avances sur titres et marchandises — chèques et lettres de crédit sur tous pays - encaissements de coupons - ventes et achats sur gard titres.

Intérêt bonifié aux déposants de fonds 2 0/0 - Bons de caisse - bons trois ans et deux ans, 3 0/0 - bons à un an et quatre ans, 3 1/2 0/0 - bons à cinq ans, 4 0/0.

M. LOUIS FOUBERT

Courtier Maritime et Commercial

TUNIS — 14, Rue Es-Sadikia, 14 — TUNIS

CAMIONNAGE — FORMALITÉ EN DOUANE

Expéditions pour tous pays par grande et petite vitesse

CORRESPONDANTS EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER
Service spécial de Déménagements

MAGASINS DE DEPOTS

Étrennes 1899 — **Étrennes 1899**

A L'ÉTOILE D'OR

TUNIS. — 20, rue d'Italie, 20. — TUNIS

LE MAGASIN DE L'ETOILE D'OR à l'occasion du nouvel an offre un choix considérable d'articles de bijouterie tels que alliances bagues bracelets boucles-doreilles chaines de montre, colliers, médailles, médaillons, épingles de cravates, etc etc tous ses articles sont en or controlé 18 karats. Articles en argent premier titre bracelets bagues, bourses, rond de serviettes, pince à sucre, etc etc.

La maison recommande principalement son choix de haute fantaisie en émail article de la dernière création.

PÉPINIÈRE DALMAS

LA MANOUBA

Orangers. — Mandariniers. — Citronniers et arbres fruitiers. — Palmiers. — Lataniers et vingt espèces de rosiers

Tous les arbres livrés en mottes sont garantis exempts de chiendent et cyperus.

Pour commandes, s'adresser à M. C. MADONIA, 31, rue Al-Djazira.

Aux Armes de Saint-Etienne

23, rue Al-Djazira — TUNIS

C. BOURY, Armurier

Armes de chasse et de tir. Articles de chasse

BICYCLETTES des premières fabriques françaises
Appareils de pesage de tous systèmes
Atelier de réparations pour Armes, Bicyclettes, Balances
DÉPOT DE POUDRES DE MINES et de CHASSE

COMMISSION ET CONSIGNATION

Pierre AUVIN

TUNIS — 33, rue d'Italie — TUNIS

Seul représentant pour la Tunisie des grandes Industries céramiques d'Espagne, *Baldosas Incrustadas al fuego*, vitrifiées à 2.000°.

DEPOT DES CAOUTCHOUCS

TORRILHON et Cie

DE CLERMONT-FERRAND

TUNIS — 18, *rue de Constantine*, 18 — TUNIS

Tuyaux de refoulement et d'aspiration pour vin, bière, alcool, vinaigre, huile, acide, arrosage et pompes à incendie. — **Tuyaux** pour gaz, appareils à sulfater, acoustique, etc. — **Courroies** pour transmission et transporteurs. — **Courroies balata** ; joints, clapets, rondelles, tampons pour pompes. — **Corde calfat**, graisseur (breveté s. g. d. g.) feuilles caoutchouc, foutre plombaginé dit carbominum, etc., etc. — **Balais-racloirs** (brevetés s. g. d. g). — **Garnitures** de roues de tous systèmes. — **Tapis pleins et à grilles.** — **Pneumatique Torrilhon** (breveté s. g. d. g.) — **Le touriste** (breveté s. g. d. g.), cercles creux et pleins et tous articles pour la vélocipédie. — **Vêtements civils et militaires** indécomposables, tabliers de cheval, couvertures, molletières, houzeaux, tubes, etc., etc.

S'adresser **MAISON MODÈLE**, 7, *Avenue de France, Tunis, seule dépositaire pour la Tunisie.*

Grande Boulanherie et Pâtisserie Anglaise

24, rue d'Italie

ET GRANDE BOULANGERIE VIENNOISE

3, boulevard de Paris — TUNIS

Spécialité de pain viennois. — Brioches — Croissants — Petits pains pour thé et café — Bonbons — Gateaux — Tartes — Desserts, etc.

Pains de luxe et de ménage — Spécialité de pains anglais — Biscuits — thés fins — Vins fins et liqueurs de premier choix — Petits fours — Fournitures pour soirées — Baptêmes — Mariages et Bals.

VINS DE FRANCE & DE TUNISIE

Rhum Sainte-Lucie

Eaux-de-vie fines de marc et de vin

René DELARUE

14, rue d'Espagne, Tunis

PHARMACIE LYONNAISE

TUNIS — 12, rue d'Italie, 12 — TUNIS

ROSSET-BRESSAND, pharmacien

VIN TONIQUE DES SUFFÈTES

a la Kola, Coca, Phosphate de Chaux

DRAGÉES ANTIANÉMIQUES et ANTISEPTIQUES
DES SUFFÈTTES

Ces deux produits, préparés avec les soins les plus minutieux, et présentés au public après plusieurs années d'expérience et d'études, sont devenus le traitement par excellence de toutes les personnes affaiblies par les chaleurs. Collophénique, d'emploi certain, pour brûlures, plaies excès, inflammations de la bouche.

Eaux minérales purgatives, gros et détail
Lotion végétale pour la conservation de la chevelure

Expédition de tous produits pharmaceutiques à l'intérieur de la Régence par retour du courrier.

TERMINUS-HOTEL

J. CAILLODS, PROPRIÉTAIRE
TUNIS, Place de la Gare Française, TUNIS

Cet établissement se recommande à MM. les voyageurs, touristes et négociants par son confortable, sa situation centrale, son installation et son ameublement entièrement neuf.

CUISINE RECOMMANDÉE — PRIX MODÉRÉS

Comptoir National d'Escompte de Paris

Société anonyme au capital de **100 millions** de fr. entièrement versés

AGENCE DE TUNIS

Sous-Agences à SOUSSE et à SFAX, Bureau à GABÈS

Th. PROUST o. ✻, Directeur des Agences en Tunisie

Escompte, recouvrements, dépôts à vue et à échéance fixe, avances sur titres et sur marchandises, délivrance de chèques, ouverture de crédit, ordres de bourse, dépôts de titres souscriptions et opérations diverses sur titres, lettres de crédit pour voyage, etc.

DÉPOTS A VUE ET A ÉCHÉANCES FIXES

A vue, 2 °/. - à 2 ans, 2 1/2 °/. - à 3 ans, 3 °/. - à 4 ans. 3 1/2 °/.

LOCATION DE COFFRES-FORTS

Des coffres-forts et compartiments sont mis à la disposition du public pour la garde de valeurs, bijoux, titres de propriétés, etc., etc.

Ces coffres installés dans une serre spéciale, présentent aux déposants la plus grande sécurité contre le risque du vol et d'incendie.

Crédit Foncier et Agricole d'Algérie

Société anonyme. Capital : 30 millions

Succursale de Tunis : 8, rue Es-Sadikia

Escompte, recouvrements, ordre de Bourse, avances sur titres, encaissement des coupons, chèques et lettres de crédit.

Dépôts à vue et à échéance fixe : à vue, 2 °/, 6 - mois, 2 1/2 - un an, 3.

COMPAGNIE GÉNÉRALE TRANSATLANTIQUE

PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS — SERVICES A GRANDE VITESSE

Ligne hebdomadaire Marseille-Tunis-Sousse-Tunis-Marseille

Départ de Marseille	le Lundi	midi.
Arrivée à Tunis	Mardi	7 h. 30 soir.
Départ de Tunis	Mercredi	4 h. soir.
Arrivée à Sfax	Jeudi	10 h. matin.
Départ de Sfax	Jeudi	3 h. soir.
Arrivée à Sousse	Vendredi	2 h. matin.
Départ de Sousse	Vendredi	midi.
Arrivée à Tunis	Vendredi	9 h. soir.
Départ de Tunis	Samedi	midi 30.
Arrivée à Marseille	Dimanche	8 h. soir.

Ligne hebdomadaire Marseille-Bizerte-Tunis-Malte-Tunis-Bizerte-Marseille

Départ de Marseille	le Vendredi	midi.
Arrivée à Bizerte	Samedi	8 h. 30 soir.
Départ de Bizerte	Samedi	minuit.
Arrivée à Tunis	Dimanche	4 h. matin.
Départ de Tunis pour Malte	Dimanche	3 h. soir.
Arrivée à Malte	Lundi	9 h. matin.
Départ de Malte pour Tunis	Lundi	5 h. soir.
Arrivée à Tunis	Mardi	11 h. m.
Départ de Tunis pour Bizerte	Mercredi	midi 30.
Arrivée à Bizerte	Mercredi	4 h. 30 soir.
Départ de Bizerte pour Marseille	Mercredi	10 h. 30 soir.
Arrivée à Marseille	Vendredi	7 h matin.

AVIS IMPORTANT

MM. les Voyageurs sont instamment priés de retirer leurs billets de passage au bureau de Tunis.

L'enregistrement des bagages a lieu à Tunis-Port et cesse *une* heure avant celle fixée pour le départ.

Pour tous renseignements, s'adresser à l'Agence de la Compagnie Générale Transatlantique 3, rue Es-Sadikia.

Gde EPICERIE ORIENTALE

GROS ET DETAIL — *Rue d'Italie, 24 et 26* — **Maison fondée en 1881**

Aimé EYRIÈS

Denrées coloniales, Conserves alimentaires françaises et anglaises, Vins fins, Spiritueux Liqueurs fines de marque.
Arrivages par tous les courriers de Beurres, Fromages et Charcuterie.

Demander le Catalogue

MATERIAUX DE CONSTRUCTION

Chaux et Ciments, Briques, Tuiles, Carreaux, etc.

H. BOURREL

entrepositaire

Représentant de la Société FREYDIER, GOUY et Ce, de Crhas, bassin du Teil (Ardèche)
Chaux éminemment hydraulique, Ciment Portland de Grapper
Entrepôts et bureaux : 54, avenue de la Marine, TUNIS.

LE MONDE

Cie Française d'Assurance sur la Vie et contre l'Incendie

SIÈGE SOCIAL : PARIS, 16, rue Lepeletier

sous le contrôle de l'Etat

VIE. — Assurances en cas de décès. — Mixtes et à terme fixe — Assurances en cas de vie. — Rentes viagères immédiates, différées et de survie. — Nues propriétés, etc.

INCENDIE. — Assurances d'immeubles, fermes, mobiliers, marchandises. — Assurances contre la foudre et les appareils à vapeur. — Contre le recours des locataires. — Contre les risques locatifs et les risques du voisinage.

La Compagnie **LE MONDE** opère à primes fixes. Elle assure conjointement les propriétaires et les locataires à une prime inférieure à celle applicable à chacun séparément ; la Compagnie affranchit de toute responsabilité les familles et les domestiques des assurés.

Les polices de la Compagnie **LE MONDE** sont acceptées par le *Crédit Foncier de France.*

S'adresser, pour tous renseignements, à M. G. ATTIA, agent général et inspecteur de la Compagnie, Tunis, 25, avenue de Paris.

Cie DE NAVIGATION MIXTE

Cie TOUACHE — Service postal français — Agence de Tunis

Service régulier à grande vitesse entre la France, l'Algérie et la Tunisie, la Tripolitaine et le Maroc
Transport de passagers, de dépêches et de marchandises

ARRIVÉE DE MARSEILLE, tous les vendredis, à 3 h. 15 matin.
» DE LA COTE TUNISIENNE (Tripoli, Djerba, Gabès, Sfax, Mehdia, Monastir, Sousse), tous les dimanches à 8 h. 30 matin.
» A MARSEILLE, tous les mercredis, à 3 h. 45 matin.
DÉPART DE MARSEILLE POUR TUNIS, tous les mercredis, à midi.
» DE TUNIS POUR MARSEILLE, tous les lundis, à midi 30.
» DE TUNIS POUR LA COTE TUNISIENNE (Sousse, Sfax, Gabès, Djerba, Tripoli), tous les samedis, à 4 h. du soir.

La Cie accepte avec connaissements directs les marchandises à destination de Toulon, Cannes, Nice, Bordeaux, La Rochelle, Nantes, Saint-Nazaire, Le Havre, Rouen, Paris, Dunkerque, Anvers, Rotterdam, Amsterdam, Londres, la Chine, la Cochinchine, l'Australie, la Nouvelle-Calédonie, et de tous les points desservis par la Compagnie des Messageries Maritimes.

Pour fret et passages, s'adresser aux bureaux de l'Agence, à Tunis, 3, rue d'Allemagne.

L'Agent principal, J.-B. PÉDELUPÉ.